



Litige banque pour cloture de compte apres deces

Par **lili972**, le **21/07/2016 à 18:27**

Bonjour ,rn
besoin de votre aide j ai un soucis avec ma banque hier j ai reçu un courrier de compte inactif de mon époux décédé il y 10 ans.J'ai effectuer a l époque toute les démarches pour la clôture de tout ces comptes bancaire et voila après 10 ans je reçois ce courrier dater du 22 juin partie le 12 juillet arrivée chez moi le 20 .je contacte la banque qui m informe que le compte a été clôturer le 14 juillet chose blizzard je n est jamais eu connaissance de ce compte et le document le donne jus qu' au 22/02/2018 pour réagir. Je demande des explications au service de recouvrement qui m envoie un mail me disant compte clôturer 'je demande alors des explications des relevées des 10 ans de celui ci.La directrice d agence me contacte et m informe que c'est la racine du compte qui était actif mais que celui a été clôturer depuis 10 ans et me dis de ne pas tenir compte du courrier .Qu en pensez vous? [citation][[/citation]

Par **Visiteur**, le **21/07/2016 à 18:42**

Bonsoir,rn
C' est un gros mensonge car il n'y a pas de "racine"rn
Je pense que ce compte a été "soldé" lors de la succession mais non fermé (pour les statistiques?)rn
Aujourd'hui, ils appliquent des frais aux comptes sans écritures, ce qui provoque le réveil de ce type de compte

Par **lili972**, le **21/07/2016 à 19:01**

merci pour l'information mais que puis je faire alors

Par **Visiteur**, le **21/07/2016 à 20:22**

Rien je pense, sauf à leur répondre en R/AR en prétextant que vous devez revoir la succession avec votre notaire si ce compte était inconnu. Qu'en conséquence ils vous adresse un relevé à la date du décès et un au moment de la clôture en juillet.

Par **lili972**, le **21/07/2016 à 20:47**

merci beaucoup